

Le 19 février 2008

AFFAIRE AL DOURA EXAMEN TECHNIQUE & BALISTIQUE

A LA DEMANDE DE

Monsieur Philippe KARSENTY

3 rue du colonel Moll 75017 PARIS



CONCLUSIONS

Les constatations exprimées dans ce rapport ont été réalisées sur des documents (images de France 2, Associated Press, Reuters, BBC, qui étaient disponibles juste après les faits, c'est-à-dire dans les mois qui ont suivis l'incident du 30 septembre 2000. Nous avons également effectué des recherches concernant les armes utilisés à l'époque des faits et effectués des essais de tir. L'ensemble de ces opérations nous permet de présenter les conclusions suivantes :

CONTEXTE GENERAL

- Des manifestants, en grande majorité des jeunes gens et des enfants, jettent des pierres sur le poste israélien. L'ambiance générale est bon enfant, des gens se promènent tranquillement et des véhicules circulent sur la route de Gaza. Des jeunes et un homme près d'une jeep semblent blessés, mais il s'agit de simulations, dans plusieurs cas identifiés. De nombreux coups de feu sont tirés, sans qu'il soit possible d'en définir l'origine. Beaucoup de journalistes couvrent l'événement.

- Le reportage de France 2, d'une durée d'une minute, concerne la «mort» de Mohamed AL DOURA et a été diffusé le 30 septembre 2000. Nous avons constaté qu'un coup de feu atteint le mur, audessus de Jamal et de Mohammed. Au total, huit impacts sont présents sur ce mur, après que le fils AL DOURA soit allongé et immobile, et un impact non traversant sur le baril. La séquence correspondant l'instant où Mohamed a été éventuellement blessé est floue. De nombreux éléments sont de nature à mettre en doute que le père et le fils ont été atteints par des projectiles.

- Selon les déclarations, Mohamed a été blessé au genou droit et au ventre, alors qu'aucune trace d'impact ou de sang n'est visible sur ses vêtements. Bien que Talal Abou Rhama, photographe de France 2 déclare que l'enfant a saigné pendant dix à quinze minutes, aucune trace de sang n'est visible sur le sol.

Si la blessure au ventre avait été transfixiante comme le déclare un médecin, des projections de sang et de chair seraient visible sur le mur, ce qui n'apparaît pas sur les photographies de la BBC couvrant les dix secondes qui suivent le reportage de France 2.

- Jamal aurait été touché au bras droit, au ventre et aux membres inférieurs, alors qu'aucune trace d'impact ou de sang n'est visible sur ses vêtements. De plus, l'emplacement des «blessures» était masqué soit par le baril, soit par le corps de son fils, qui étaient en écran entre les tireurs et lui. Il n'a donc pas pu être atteint dans les conditions décrites par France 2.

- Talal Abou Rhama déclare que des tirs ont été dirigés sur Jamal et Mohamed AL DOURA pendant au minimum quarante minutes. Si tel avait été le cas, et en supposant qu'un seul tireur ait concentré ses coups de feu dans leur direction pendant tout ce temps, ce n'est pas huit impacts qui auraient été constatés sur le mur, mais au minimum deux mille.

- Seul le reporter de France 2 a filmé l'épisode de la «mort» de l'enfant, alors que de nombreux autres cameramen étaient présents sur les lieux.

- Le poste de police israélien est situé à quatrevingts mètres de l'endroit où Jamal et Mohamed AL DOURA sont réfugiés. En fonction du plan qui nous a été fourni,

l'angle de tir est de l'ordre de trentesix degrés par rapport au mur situé derrière eux. Dans cette situation, le père et l'enfant n'ont pas pu être atteints par les israéliens pour les raisons suivantes :

- Jamal et Mohamed AL DOURA étaient protégés par un baril qui ne présente aucune trace d'impact traversants. Dans cette position, ils ne pouvaient être atteints qu'au niveau des membres inférieurs.

- Les essais de tir réalisés avec les armes utilisées à l'époque des faits par l'armée israélienne ont montré que les impacts caractéristiques de tirs obliques, auraient été nettement de forme allongée et pratiquement horizontale. Ceux visibles sur le mur sont globalement circulaires, ce qui correspond à des coups de feu tiré perpendiculairement au plan de ce mur.

- Talal Abou Rhama déclare que les tirs provenaient de derrière lui, alors que le poste israélien se trouvait nettement sur sa droite et légèrement en arrière de son emplacement de tournage.

- Il n'est pas vraisemblable que le cameraman de l'agence Reuters et un autre journaliste se soient placés à côté de Mohamed AL DOURA avant la « mort » de ce dernier, car ils auraient été directement soumis au feu israélien.

REPORTAGE DE FRANCE 2

POSSIBILITE DE TIRS PROVENANT DU POSTE ISRAELIEN

ORIGINE DES TIRS

- ◆ Il est incontestable qu'au moins un projectile a touché le mur devant lequel se trouvaient le père et le fils, puisque ce tir est visible sur le film de France 2. Cependant, ce tir correspond à un coup de feu tiré perpendiculairement au mur et ne peut provenir que du poste palestinien « PITA », ou de tireurs isolés situés dans le même axe que ce dernier.

- ◆ Les autres impacts sur le mur peuvent provenir de tirs effectués alors que Jamal et Mohamed AL DOURA ne se trouvaient pas derrière le baril, puisque les coups de feu n'ont pas été filmés.

CONCLUSION GENERALE

- Si Jamal et Mohamed AL DOURA ont été atteints par balles, les tirs ne pouvaient techniquement pas provenir du poste israélien, mais seulement du poste palestinien « PITA », ou de tireurs placés dans le même axe.

- ◆ En tenant compte du contexte général et des nombreuses mises en scène que nous avons constatées sur l'ensemble des documents étudiés, aucun élément objectif ne nous permet de conclure que l'enfant a été tué et son père blessé dans les conditions qui ressortent du reportage de France

2. Il est donc sérieusement possible qu'il s'agisse d'une mise en scène.

SOMMAIRE

S O M M A I R E

1 MISSION	Page 8
2 REPORTAGE FRANCE 2	Page 10
3 CONTEXTE GENERAL	Page 29
4 «BLESSURES» SUBIES PAR LES VICTIMES	Page 45
5 NOMBRE D'IMPACTS	Page 61
6 ARMES POUVANT AVOIR ETE UTILISEES	Page 64
7 ESSAIS DE TIR	Page 68
8 ORIGINE DU « TIR MORTEL »	Page 79
9 CONCLUSIONS	Page 86

MISSION

- 1 - MISSION

La mission qui nous a été confiée par Monsieur KARSENTY, le 28 janvier 2008, consistait à étudier le reportage diffusé par France 2 le 30 septembre 2000 ainsi que d'autres documents relatifs aux événements survenus au carrefour de Netzarim. Nous devons déterminer si la « mort » de l'enfant Mohamed AL DOURA et les « blessures » subies par son père Jamal ont pu techniquement se produire dans les conditions indiquées dans le reportage de France 2.

Avons accompli avec honneur et conscience la mission qui nous a été confiée,
et de nos constatations avons dressé le présent rapport
dont nous affirmons le contenu sincère et véritable

REPORTAGE

- 2 - REPORTAGE FRANCE 2

Le reportage concernant la «mort» de Mohamed AL DOURA a été diffusé par le journal

télévisé de France 2, le 30 septembre 2000. Le reportage dure 57 secondes.

Le film va être commenté en situant chronologiquement les images par rapport au début du film.

SECONDES 6 A 9

La première séquence illustre un groupe de personnes réparti autour d'une jeep. Un homme se trouve à hauteur de la portière gauche ouverte, face à l'avant du véhicule. Il porte sa main derrière la cuisse droite et s'effondre au sol (figures 1 à 4). Il semble qu'il ait été touché par balle. Cependant, lorsqu'il roule sur lui-même, nous constatons que l'arrière de ses cuisses ne présente aucune trace de blessure (figure 5).



FIGURE N° 1

Un homme est blessé à l'arrière de la cuisse gauche



FIGURE N° 2
Il tombe en arrière



FIGURE N° 3
Il se tient l'arrière de la cuisse droite



FIGURE N° 4
Il ne présente aucune trace de blessure



FIGURE N° 5
L'homme roule sur lui-même dévoilant l'arrière du corps. Aucune blessure n'est visible

SECONDES 19 ET 20

Apparition de Jamal et Mohamed AL DOURA. Ils sont réfugiés le long d'un mur, derrière un baril cylindrique. Ils sont accroupis, l'enfant derrière le père et ils courbent le dos et la tête pour se protéger. Trois orifices pouvant être provoqués par des projectiles d'armes à feu sont visibles sur le mur, devant et audessus d'eux (figure 6).

Un coup de feu atteint le mur audessus d'eux et produit un nuage de poussière (figure 7). Celui-ci dissipé, l'impact du projectile est visible (figure 8).



FIGURE N° 6

Jamal et Mohamed ALDOURA abrités derrière un obstacle en béton
Des traces pouvant être des impacts sont visibles sur le mur



FIGURE N° 7
Un coup de feu atteint le mur



FIGURE N° 8
L'impact du projectile



FIGURE N° 9

A cet instant, quatre traces sur le mur peuvent correspondre à des impacts

SECONDE 23

La séquence montrant les deux personnages abrités s'interrompt pour montrer le mirador du poste israélien.



FIGURE N° 10
Le poste israélien et le mirador

SECONDE 25

Le père et le fils sont à nouveau à l'écran. Le père protège son fils de son bras droit. On dénombre sept traces sur le mur pouvant provenir d'impacts de projectiles (figure 11).

SECONDES 29 à 31

L'enfant puis le père regardent la caméra (figures 12 et 13).

SECONDE 34

Le père lève le bras audessus du baril (figure 14).



FIGURE N° 11
Sept traces sur le mur peuvent correspondre à des impacts de projectiles



FIGURE N° 12
L'enfant regarde la caméra



FIGURE N° 13
Le père regarde la caméra



FIGURE N° 14

SECONDES 35 A 43

Les images deviennent floues et on distingue l'enfant allongé et non plus accroupi. Le père baisse la tête (figures 15 et 16).



FIGURE N° 15

Bien que l'image soit floue, on distingue une modification de la position de l'enfant qui n'est plus accroupi, mais allongé



FIGURE N° 16

L'enfant est au sol, la tête sur les genoux de son père, les jambes repliées

SECONDES 47 à 49

Les images sont nettes à nouveau. L'enfant se tient le visage dans les mains et ses jambes sont allongées. La tête du père est appuyée contre le mur, penchée vers sa droite (figures 17 et 18).



FIGURE N° 17
L'image est nette à nouveau. L'enfant n'a pas bougé.
La tête du père est appuyée contre le mur et penchée vers sa droite



FIGURE N° 18
La main droite de l'enfant couvre son visage

et une tache rougeâtre est visible au niveau du ventre

SECONDE 50

On distingue huit traces sur le mur pouvant être des impacts de projectiles (figure 19). L'impact A était caché par le corps de l'enfant sur les clichés précédents. Une trace pouvant être un impact est également visible sur le baril.

Le bras droit du père est dégagé jusqu'à l'avantbras et ne présente aucune blessure.



FIGURE N° 19

Sur un plan plus large, on dénombre neuf traces pouvant être des impacts
Le bras du père ne présente aucune blessure

SYNTHESE DU REPORTAGE FRANCE 2

● Le reportage concernant la « mort » de Mohamed AL DOURA, d'une durée de 57 secondes, a été diffusé par le journal télévisé de France 2, le 30 septembre 2000.

● Une première scène illustre la « blessure » d'un homme debout près d'une jeep, atteint par balle derrière la cuisse droite. Lorsqu'il se trouve au sol et roule sur lui-même, l'arrière des cuisses ne présente aucune trace d'orifice balistique ou de sang. Il est possible que cet homme ait été touché par balle, mais il est tout aussi vraisemblable qu'il s'agisse d'une mise en scène.

● Au début de la seconde scène, Jamal et Mohamed AL DOURA réfugiés derrière un baril. Ils sont accroupis, l'enfant derrière le père pour se protéger. Trois

orifices pouvant correspondre à des projectiles d'armes à feu sont visibles sur le mur. Un coup de feu atteint le mur audessus d'eux.

◆ La séquence s'interrompt pour montrer le mirador du poste israélien, puis le père et le fils sont à nouveau à l'écran. On dénombre alors sept traces sur le mur pouvant provenir d'impacts de projectiles.

Les images deviennent floues on distingue l'enfant allongé, la tête sur les genoux de son père et une zone rougeâtre est remarquée au niveau de son ventre. Aucun épanchement sanguin n'est visible sur le sol.

◆ Huit traces sur le mur et une sur le baril, pouvant être des impacts de projectiles, sont maintenant visibles sur le mur, dont une pouvait être cachée par le corps de l'enfant lorsqu'il était accroupi.

■ Il est certain que des tirs ont été effectués en direction du mur, en présence ou en l'absence de Jamal et Mohamed AL DOURA, puisque le nombre d'impacts augmente au fur et à mesure que se déroule la scène et que ce mur est touché par une balle pendant la prise de vue.

◆ Il faut noter que l'image devient floue et illisible au moment où Mohamed est « touché », ce qui occulte la vision de l'enfant lorsqu'il est « blessé » et tombe.

Les parties visibles du corps de Jamal ne portent aucune trace d'impact, pas plus que de sang.

◆ Il est possible que Jamal et Mohamed AL DOURA aient été atteints par balles, tout comme il est crédible que nous soyons en présence d'une mise en scène.

CONTEXTE GENERAL

- 3 -

CONTEXTE GENERAL

De nombreux documents provenant des agences de presse et

des journalistes présents sur place ont été consultés. Ils montrent un poste de police israélien situé au carrefour Netzarim, attaqué à coups de pierres par des manifestants palestiniens, en majorité des jeunes gens et des enfants. Quelques cocktails Molotov et des pneumatiques incendiés sont également utilisés. Si Jamal et Mohamed AL DOURA sont plusieurs fois filmés derrière le baril, seul France 2 enregistre la «mort» de l'enfant.



FIGURE N° 20
Vue d'un groupe de manifestants



FIGURE N° 21
Les manifestants jettent des pierres en direction du poste israélien



FIGURE N° 22
Autres jets de pierres



FIGURE N° 23
Autres jets de pierres



FIGURE N° 24

PLANS DES LIEUX

Un plan et des photographies aériennes permettant de situer parfaitement l'emplacement du poste israélien et celui de Jamal et Mohamed AL DOURA.

Selon le plan qui semble à l'échelle, le mirador israélien est situé à environ 80 mètres et le cameraman de France 2 à une dizaine de mètres du père et de l'enfant (figures 25 à 27). .

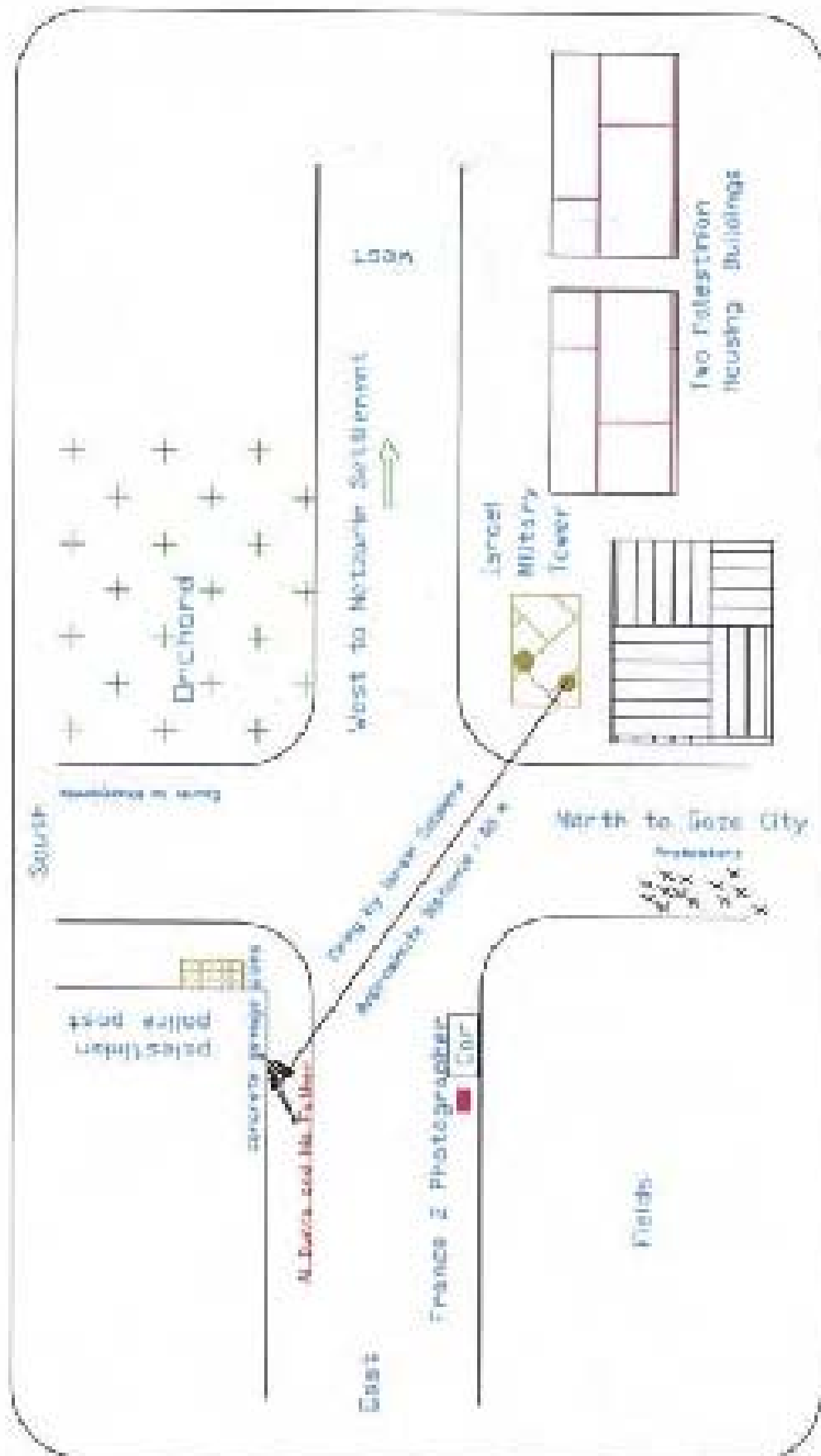


FIGURE N° 25



FIGURE N° 26
Vue aérienne



FIGURE N° 27
Autre vue aérienne

AFFAIRE ALDOURA EXAMEN BALISTIQUE Février 2008

AMBIANCE GENERALE

L'atmosphère générale ne traduit pas une ambiance de guerre. Beaucoup de journalistes et de cameramen couvrent l'événement, dont Talal Abou Rahma, photographe de France 2, et se promènent tranquillement au milieu

des palestiniens très agités (figures 28 à 33). Des camions civils, des engins de travaux publics, de nombreuses voitures particulières, des taxis, des vélos circulent normalement sur la route de Gaza. Les passants sont paisibles, certains téléphonent (figures 34 à 38).



FIGURE N° 28
Le photographe de France 2 Talal Abou Rahma



FIGURE N° 29
Autre cameraman



FIGURE N° 30
Autre cameraman



FIGURE N° 31
Autre cameraman



FIGURE N° 32
Autre cameraman



FIGURE N° 33
Autre cameraman



FIGURE N° 34
L'ambiance devant le poste israélien est paisible



FIGURE N° 35
Des voitures de tourisme circulent sur la route de Gaza



FIGURE N° 36

Autre voiture



FIGURE N° 37
Un cycliste passe paisiblement



COUPS DE FEU

De nombreux coups de feu sont audibles tout au long des reportages, sans qu'il soit possible d'en définir l'origine. Plusieurs palestiniens sont filmés alors qu'ils tirent, certains même en l'air. Par contre, aucun tir provenant du mirador israélien n'est visible pendant toute la séquence.

« BLESSES »

De nombreux manifestants semblent blessés et sont emportés par des ambulances. Plusieurs d'entre eux simulent les blessures. C'est notamment le cas d'un jeune homme, porteur d'un cocktail Molotov, qui court alors qu'il présente une plaie importante au front. Un autre, mis sur une civière, tombe au sol à deux reprises, se relève et remonte lui-même et sans aide sur le brancard.



FIGURE N° 39
Un jeune homme portant une plaie au front continue
à courir sans manifester la moindre douleur

ELEMENTS REMARQUABLES DU CONTEXTE GENERAL

● De nombreux documents provenant des agences de presse et des journalistes présents sur place ont été consultés. Ils montrent un poste de police israélien situé au carrefour Netzarim, attaqué à coups de pierres par des manifestants palestiniens, en majorité des jeunes gens et des enfants. Quelques cocktails Molotov et des pneumatiques incendiés sont également utilisés. Si Jamal et Mohamed AL DOURA sont plusieurs fois filmés derrière le baril, seul France 2 enregistre la «mort» de l'enfant.

● L'atmosphère générale ne traduit pas une ambiance de guerre. Beaucoup de journalistes et de cameramen couvrent l'événement, dont Talal Abou Rahma, photographe de France 2, et se promènent tranquillement au milieu des palestiniens très agités. Cependant, seul ce dernier filme la «mort» de Mohamed AL DOURA, ce qui est pour le moins surprenant.

Des camions civils, des engins de travaux publics, de nombreuses voitures particulières, des taxis, des vélos circulent normalement sur la route de Gaza. Les passants sont paisibles, certains téléphonent avec leur portables.

● De nombreux coups de feu sont audibles tout au long des reportages, sans qu'il soit possible d'en définir l'origine. Plusieurs palestiniens sont filmés alors qu'ils tirent, certains même en l'air. Par contre, aucun tir provenant du mirador israélien n'est visible pendant toute la séquence.

● Beaucoup de manifestants semblent blessés et sont emportés par des ambulances. Plusieurs d'entre eux simulent les blessures. C'est notamment le cas d'un jeune homme, porteur d'un cocktail Molotov, qui court alors qu'il présente une plaie au front sans manifester la moindre douleur. Un autre, mis sur une civière, tombe au sol à deux reprises, se relève et remonte lui-même et sans aide sur le brancard.

**«BLESSURES» SUBIES
PAR JAMAL ET MOHAMMED
AL DOURA**

- 4 -

**«BLESSURES» SUBIES
PAR MOHAMED ET JAMAL AL DOURA**

BLESSURES PAR ARMES DE GUERRE

Les blessures provoquées par des armes telles que les fusils d'assaut de type COLT M16 ou KALASHNIKOV sont très spectaculaires et provoquent des dégâts importants. Les deux photographies cidessous sont extraites d'un rapport du médecin James PAGET d'un hôpital anglais (Essex Police Tactical Firearms Group) et représentent des atteintes par armes de guerre.



FIGURE N° 40
Blessure à l'abdomen



FIGURE N° 41
Blessure au bras

« BLESSURE » DE MOHAMED AL DOURA

Nous ne possédons aucun élément concernant la « blessure » mortelle de l'enfant, si ce n'est qu'il a été constaté par un médecin, « une blessure abdominale béante ». Le document de France 2 est flou et peu lisible et une tache rougeâtre est visible au niveau de l'abdomen. Son père déclare qu'il a d'abord été touché au genou droit, puis au ventre par une balle qui a traversé le baril. Le projectile est ressorti au niveau du rein. Plusieurs éléments contredisent ces déclarations :

Aucune trace de blessure n'est visible au niveau du genou droit.

Le mur ne présente aucune trace de projection de sang derrière le blessé.

Nous n'avons identifié avec certitude aucune trace de projectile traversant le baril.

L'enfant lève la jambe après avoir été touché à ce membre et au ventre.

L'enfant tient à la main un chiffon rouge qu'il ramène sur son ventre.

Mohamed AL DOURA bouge la tête et regarde la caméra en relevant la main.

Aucune trace de sang n'est visible sur le sol.

Absence d'autopsie

Aucune autopsie de la victime n'a semblé être réalisée et toute visualisation de la blessure est donc impossible.

« Blessure » au genou

Un impact de projectile de guerre au genou aurait provoqué un éclatement épidermique et osseux nettement visible sur le jean bleu de la victime. La jambe droite de Mohamed ne présentant aucune trace de blessure à ce niveau, il est donc certain que l'enfant n'a pas été touché à la jambe.

« Blessure » au ventre

Selon les déclarations d'un médecin, Mohamed a été atteint au ventre par un projectile qui est ressorti au niveau des reins. Si tel était le cas, le mur porterait des traces de projection de sang et de chair. En effet, les projectiles militaires se fragmentent lors de leur trajet intracorporel et produisent des orifices de sortie de tailles plus importantes, que ceux constatés à l'entrée de la balle dans le corps. Or, aucune trace de ce genre n'est visible sur le mur. Par conséquent, si Mohamed a été touché au ventre, la balle n'a pas transfixié le corps.

Traces sur le baril

Nous identifions quatre traces pouvant être des impacts de projectiles, sur la face opposée à la position du père et du fils AL DOURA (figure 42). Par contre aucune trace d'impact traversant n'est visible sur la face située du côté où ils étaient situés (figure 43). Par conséquent aucun projectile baril, pouvant correspondre à la blessure au ventre, n'a traversé le baril, contrairement aux allégations de son père Jamal qui affirme que la balle a traversé cet obstacle avant d'atteindre son fils. Par conséquent, si l'enfant a été atteint à l'abdomen, ce ne peut être que par un tir direct.



FIGURE N° 42
La face opposée à la position de Jamal et Mohamed présente 4 orifices pouvant être des impacts de projectiles



FIGURE N° 43
La face située du côté où se trouvaient Jamal et Mohamed ne présente aucune trace de sortie de projectile

Présence d un chiffon rouge

Mohamed tient un chiffon rouge dans la main gauche qui repose sur sa cuisse droite. Après qu'il se soit allongé sur les genoux de son père, il ramène peu à peu ce chiffon contre son ventre (figures 44 à 47). Sur toute vue autre qu'un gros plan sur l'abdomen, ce chiffon rouge peut être assimilé à une tache de sang.



FIGURE N° 44

Mohamed tient un chiffon rouge dans la main droite qui repose sur sa cuisse droite



FIGURE N° 45
Il ramène peu à peu le chiffon vers son abdomen



FIGURE N° 46
Il continue son mouvement



FIGURE N° 47
Le chiffon est au niveau de l'abdomen

Mouvements de l'enfant après les soit disant blessures

Après sa blessure, l'enfant s'allonge sur les genoux de son père. Sa main droite couvre son visage. Deux mouvements sont nettement visibles sur le document de la BBC couvrant les dix secondes postérieures à la « mort » annoncée par France 2 :

Mohamed soulève la main, lève le bras et regarde en direction de la caméra, ce qui prouve qu'il n'est pas mort (figure 48).

Il soulève également sa jambe droite, ce qui est impossible s'il a été atteint au genou, mais également s'il a été touché gravement au ventre (figure 49).



FIGURE N° 48
L'enfant soulève le bras droit et regarde la caméra



FIGURE N° 49
Sa jambe droite se soulève

Absence de sang sur le sol

Une blessure par arme de guerre à l'abdomen, produit une importante hémorragie, et par conséquent, un épanchement sanguin conséquent et immédiat. L'enfant étant allongé sur le flanc gauche et légèrement vêtu, l'écoulement du sang ne peut se faire que sur le sol, devant et éventuellement derrière la victime si le projectile a été transfixiant. Or, les images les plus nettes du film de la BBC concernant les dix secondes postérieures à la séquence de France 2, ne montrent aucune présence de sang (figure 50).



FIGURE N° 50

Aucune trace de sang n'est visible sur le sol au niveau du ventre

BLESSURE DE JAMAL AL DOURA

Les images de Jamal AL DOURA prises à l'hôpital montrent des bandages au bras et à l'avantbras droit, à l'abdomen du côté droit, à la cuisse droite ainsi qu'aux deux jambes (figures 51 à 53). Il n'a pas pu être touché en tous ces points du corps lorsqu'il se trouvait derrière le baril, d'autant plus que son corps était partiellement masqué par celui de son fils. Par conséquent, si ces blessures sont réelles, elles n'ont pas pu se produire dans les circonstances relatées par France 2.



FIGURE N° 51
Jamal AL DOURA sur son lit d'hôpital. Il a été blessé au bras droit



FIGURE N° 52
Il a également été atteint à l'aine et à la cuisse...



FIGURE N° 53
... ainsi qu'aux deux jambes

«BLESSURES» SUBIES PAR LE MOHAMED ET JAMAL AL DOURA

● « BLESSURE » DE MOHAMED AL DOURA : Le corps n'a pas été autopsié et nous ne possédons aucun élément, si ce n'est qu'il a été constaté par un médecin, « une blessure abdominale béante ». Plusieurs éléments surprenants sont à retenir :

- La jambe droite de Mohamed ne présente aucune trace de blessure au niveau du genou. Or, un impact de projectile de guerre aurait provoqué un éclatement épidermique et osseux nettement visible sur le jean bleu de la victime. Il est donc certain que l'enfant n'a subi aucune blessure à ce niveau.

- Si Mohamed avait été atteint au ventre par un projectile qui est ressorti au niveau des reins comme le déclare un médecin, le mur porterait des traces de projection de sang et de chair. Or, aucune indice de ce genre n'est visible. Par conséquent, si Mohamed a été touché au ventre, la balle n'a pas transfixié le corps.

- Jamal AL DOURA déclare que la balle a traversé le baril avant d'atteindre son fils au ventre. Or aucune trace d'impact traversant, pouvant correspondre à cette blessure, n'est visible sur cet obstacle. Par conséquent, si l'enfant a été atteint à l'abdomen, ce ne peut être que par un tir direct.

- Vers la fin du film, Mohamed tient un chiffon rouge dans la main gauche qui repose sur sa cuisse droite. Après qu'il ait été soisdisant blessé mortellement, il ramène peu à peu ce chiffon contre l'abdomen. Sur toute vue autre qu'un gros plan sur cette partie du corps, ce chiffon rouge peut être assimilé à une tache de sang.

● Après sa blessure, l'enfant s'allonge sur les genoux de son père. Sa main droite couvre son visage. Deux mouvements sont nettement visibles sur le document de la BBC couvrant les dix secondes postérieures à la « mort » annoncée par France 2. Il soulève la main, lève le bras et regarde en direction de la caméra, ce qui prouve qu'il n'est pas mort. Il soulève également sa jambe droite, ce qui est impossible s'il a été atteint au genou, mais également s'il a été touché gravement au ventre.

◆ Une blessure par arme de guerre à l'abdomen, produit une importante hémorragie, et par conséquent, un épanchement sanguin conséquent et immédiat. L'enfant étant allongé sur le flanc gauche et légèrement vêtu, l'écoulement du sang ne peut se faire que sur le sol, devant et éventuellement derrière la victime si le projectile a été transfixiant. Or, les images les plus nettes du film de la BBC concernant les dix secondes postérieures à la séquence de France 2 ne montrent aucune présence de sang.

● « BLESSURES » DE JAMAL AL DOURA : Les images de Jamal AL DOURA prises à l'hôpital montrent des bandages au bras et à l'avantbras droit, au côté droit de l'abdomen, à la cuisse droite ainsi qu'aux deux jambes. Compte tenu de la position que la victime occupait, il n'a pas pu être touché en tous ces points du corps lorsqu'il se trouvait derrière le baril, d'autant plus que son corps était partiellement masqué par celui de son fils. Par conséquent, si ces blessures sont réelles, elles n'ont pas pu se produire dans les circonstances relatées par France 2.

NOMBRE D'IMPACTS SUR LE MUR

- 5 -

NOMBRE D'IMPACTS SUR LE MUR

Le photographe Talal Abou Rahma déclare successivement que les tirs en direction du père et du fils AL DOURA ont duré 45 minutes, puis 40 minutes. Il fait parvenir à «France 2» six minutes de prise de vue, dont seulement une minute sera retenue pour le passage à l'antenne. Il déclare que des tirs dirigés vers Mohamed et Jamal AL DOURA n'ont pas cessé, du début à la fin de son reportage.

Quelle que soit l'origine des coups de feu, les armes utilisées sont des fusils d'assaut, capables de tirer par rafales et dont la cadence de tir est de six cents à huit cents coups à la minute.

En supposant même qu'un seul tireur ait tiré 50 coups à la minute, le nombre de coups de feu sur une durée de 40 minutes aurait été de DEUX MILLE, alors que huit impacts seulement sont visibles sur le mur et un sur le baril.

Il est donc impossible que des tirs, concentrés sur la zone où se trouvaient Jamal et Mohamed AL DOURA pendant plusieurs dizaines de minutes, comme le déclare le cameraman de France 2, aient pu provoquer si peu d'impacts sur le mur devant lequel ils se trouvaient.

NOMBRE D'IMPACTS SUR LE MUR

● Le photographe Talal Abou Rahma déclare successivement que les tirs en direction du père et du fils AL DOURA ont duré 45 minutes, puis 40 minutes. Il fait parvenir à France 2 six minutes de prise de vue, dont seulement une minute sera retenue pour le passage à l'antenne. Il déclare que des tirs dirigés vers Mohamed et Jamal AL DOURA n'ont pas cessé, du début à la fin de son reportage.

● Les armes utilisées sont des fusils d'assaut, capables de tirer par rafales, à raison de six cents à huit cents coups à la minute. En supposant même qu'un seul tireur

ait tiré 50 coups à la minute, le nombre de coups de feu sur une durée de 40 minutes aurait été de DEUX MILLE, alors que huit impacts seulement sont visibles sur le mur et un sur le baril.

❖ Il est donc impossible que des tirs, concentrés sur la zone pendant plusieurs dizaines de minutes, comme le déclare le cameraman de «France 2», aient pu provoquer si peu d'impacts sur le mur devant lequel le père et le fils AL DOURA se trouvaient.

ARMES POUVANT AVOIR ETE UTILISEES

- 6 - ARMES POUVANT AVOIR ETE UTILISEES

ARMEMENT ISRAELIEN

A l'époque des faits, la police israélienne était équipée de fusils d'assaut américains de type M 16 ou l'un de ses dérivés, ainsi que de pistolets mitrailleurs Uzi. Pour des tirs effectués à une distance de 80 mètres, les militaires utilisent les fusils d'assaut qui peuvent tirer au coup par coup ou par rafales. Les pistolets mitrailleurs sont réservés aux tirs à courte distance.

Les munitions correspondant au M16 sont de calibre .223 Remington, dont la balle mesure 5,56 mm de diamètre. Les militaires utilisent en principe des munitions israéliennes de marque IMI. Leur portée maximum est de 3200 mètres et elles peuvent provoquer des blessures mortelles jusqu'à 800 à 1000 mètres.



FIGURE N° 54
Fusil d'assaut COLT M 16

ARMEMENT PALESTINIEN

Les palestiniens utilisent des fusils d'assaut de type KALASHNIKOV, de différentes origines (russe, yougoslaves, chinoise...) de calibre 7,62 x 39 mm, dont la balle mesure 7,62 mm de diamètre, soit 1,06 mm de plus que le .223.

Les munitions, d'origines également variées, portent à 2700 mètres et sont mortelles à 1600 mètres.



FIGURE N° 55
Fusil d'assaut KALASHNIKOV



FIGURE N° 56
En haut une cartouche 7,62 x 39 mm
En bas une cartouche .223 Remington

ARMES POUVANT AVOIR ETE UTILISEES

● A l'époque des faits, la police israélienne était équipée de fusils d'assaut américains de type M 16 ou l'un de ses dérivés. Les munitions utilisées sont de calibre .223 Remington, dont la balle mesure 5,56 mm de diamètre. Leur portée maximum est de 3200 mètres et elles peuvent provoquer des blessures mortelles jusqu'à 800 à 1000 mètres.

● Les palestiniens utilisent des fusils d'assaut de type KALASHNIKOV, de calibre 7,62 x 39 mm, dont la balle mesure 7,62 mm de diamètre, soit 1,06 mm de plus que le .223. Les munitions, portent à 2700 mètres et sont mortelles à 1600 mètres.

● Ces armes peuvent tirer au coup par coup ou par rafales.

ESSAIS DE TIR

- 7 - ESSAIS DE TIR

Des essais de tir ont été effectués afin de déterminer la forme des impacts provenant d'une arme COLT M 16 et d'un fusil d'assaut KALASHNIKOV. Des coups de feu ont été tirés sur des parpaings comparables à ceux qui constituent le mur devant lequel se trouvaient Jamal et Mohamed AL DOURA.

DETERMINATION DE L'ANGLE PAR RAPPORT AU POSTE ISRAELIEN

Le plan des lieux qui nous a été communiqué permet de déterminer approximativement l'angle de tir qui est de 35° (figure 57).

Les tirs ont été réalisés avec les deux armes, perpendiculairement au plan du mur et selon un angle de 35° (figure 58).

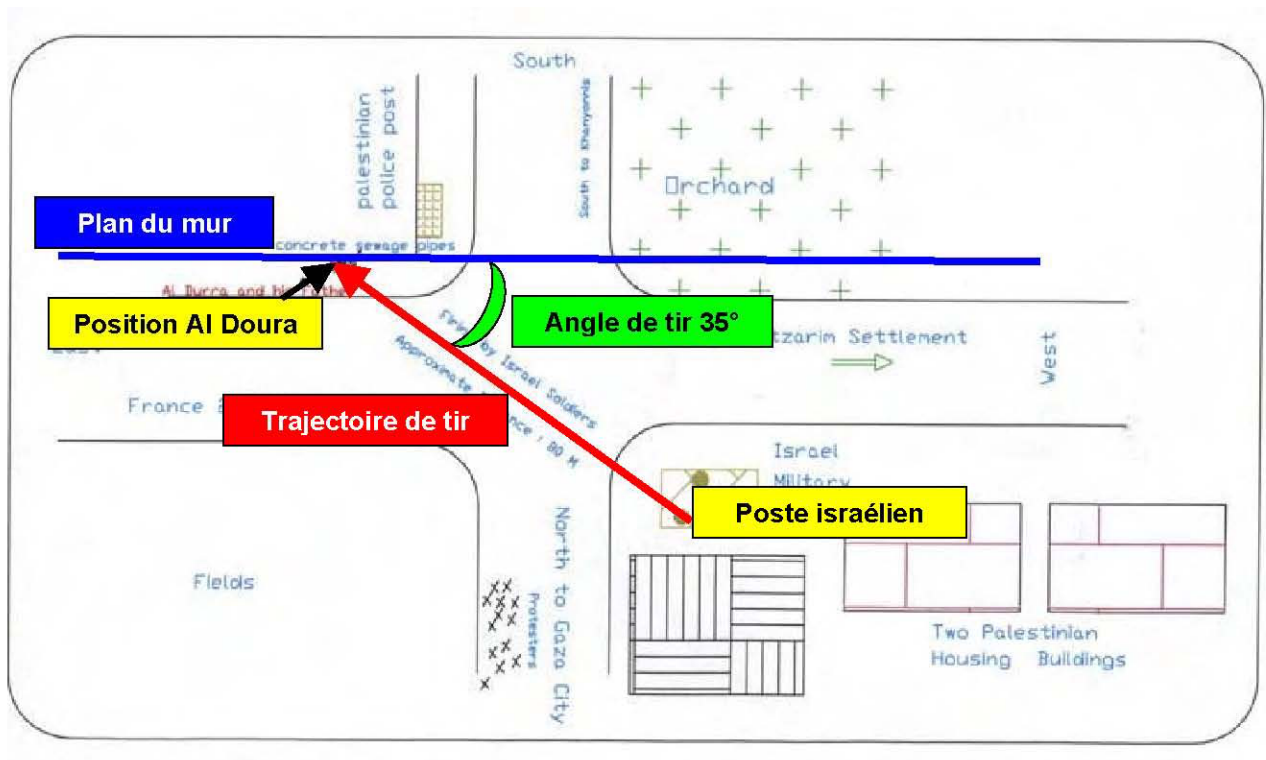


FIGURE N° 57

Détermination de l'angle de tir sur le mur par rapport au poste de police israélien

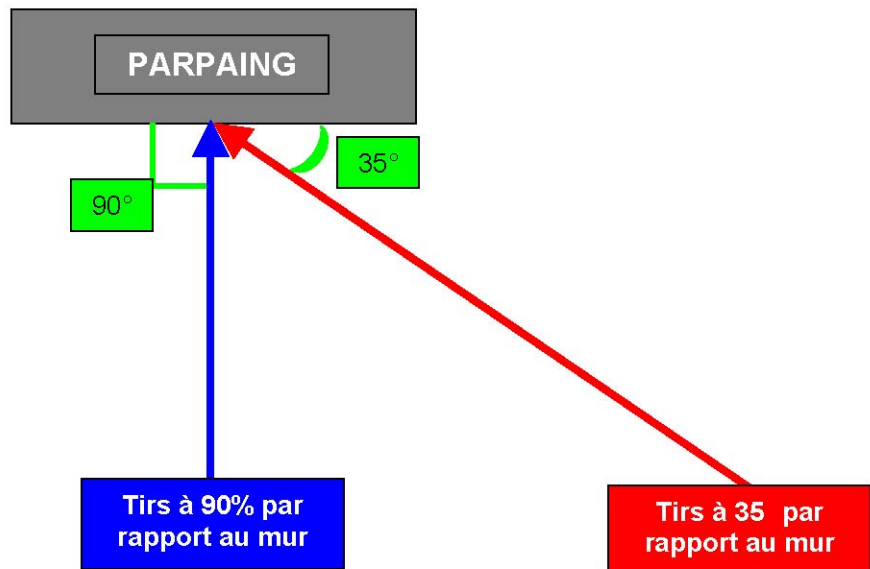


FIGURE N° 58

Détermination de l'angle de tir sur le mur par rapport au poste de police israélien

Lorsqu'un projectile atteint une surface dure, il se déforme plus ou moins selon la résistance de l'obstacle qu'il rencontre. La forme et les dimensions des impacts peuvent donc varier sensiblement selon la partie du mur qui est touchée. Un parpaing en béton possédant une structure alvéolée, l'impact sera différent s'il se trouve en face d'une alvéole, d'une paroi interne ou d'un joint réunissant deux parpaings.

Les dimensions des impacts correspondant à nos essais (figures 59 et 60) sont les suivants :

Tirs effectués selon un angle de 90° par rapport au mur : Impact de calibre .223

Remington : 2,0 cm de hauteur sur 2,5 cm de largeur Impact de calibre 7,62 x

39 mm : 2,0 cm de hauteur sur 2,8 cm de largeur

Tirs effectués selon un angle de 35° par rapport au mur Impact de calibre .223

Remington : 1,5 cm de hauteur sur 3,3 cm de largeur Impact de calibre 7,62 x

39 mm : 2,0 cm de hauteur sur 5,8 cm de largeur Les rapports entre la largeur et la hauteur des impacts est la suivante :

Tirs effectués selon un angle de 90° par rapport au mur : Impact de calibre .223

Remington : Rapport largeur/hauteur = $2,5 : 2,0 = 1,25$ Impact de calibre 7,62

x 39 mm : Rapport largeur/hauteur = $2,8 : 2,0 = 1,40$

Tirs effectués selon un angle de 35° par rapport au mur Impact de calibre .223

Remington : Rapport largeur/hauteur = $3,3 : 1,5 = 2,20$ Impact de calibre 7,62
x 39 mm : Rapport largeur/hauteur = $5,8 : 2,0 = 2,90$

Ces calculs montrent que les impacts correspondant aux tirs perpendiculaires au mur, ont une forme pratiquement circulaire, alors que ceux provenant des tirs effectués selon un angle de 35° par rapport au mur sont nettement allongés dans le sens horizontal.

72



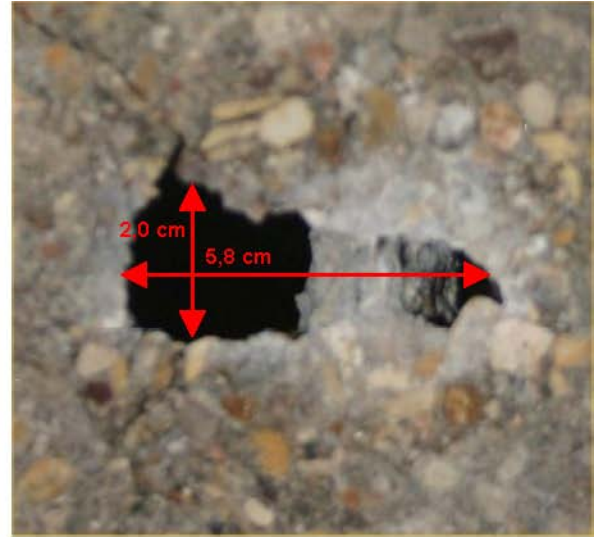
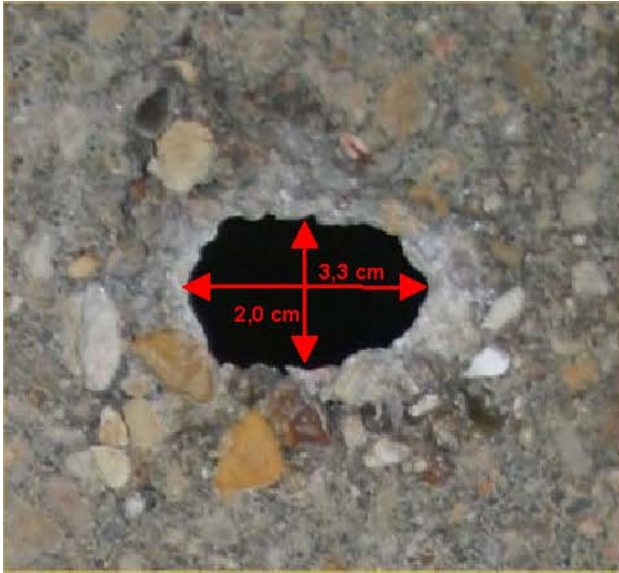


Gros plan de l'impact de la balle de calibre .223 Gros plan de l'impact de la balle de calibre 7,62 mm

FIGURE N° 59
Impacts correspondant à nos tirs
d'essais
effectués perpendiculairement au mur

73





Gros plan de l'impact de la balle de calibre .223 Gros plan de l'impact de la balle de calibre 7,62 mm

FIGURE N° 60
Impacts correspondant à nos tirs d'essais effectués
selon un angle de 35° par rapport au mur

FORME DES IMPACTS

L'une des images du film de «France 2» permet de visualiser les impacts sur le mur situé derrière Jamal et Mohamed AL DOURA. Ce cliché est illustré en figure 19, page 22 de ce rapport et reproduit cidessous.

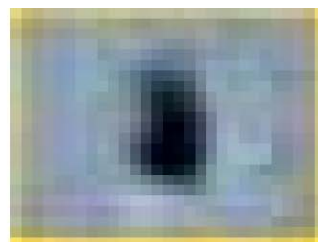
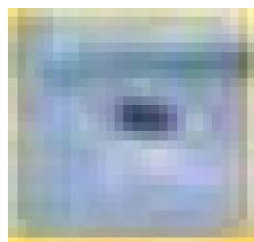
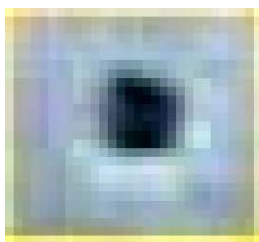
Les impacts ont été numérotés de gauche à droite et de bas en haut et chacun d'entre eux a ensuite été agrandi afin d'en mieux distinguer la forme (figure 61). Les traces sur le baril n'a pas été prise en compte.



FIGURE N° 61
Image du film de France 2 montrant les impacts sur le mur

Les agrandissements donnent des images floues, mais il est cependant possible de distinguer la forme des impacts et de calculer approximativement les rapports hauteur/largeur:

rapport	hauteur/largeur	de	l'impact	1	:	14	:	11	=	1,27
rapport	hauteur/largeur	de	l'impact	2	:	9	:	11	=	0,81
rapport	hauteur/largeur	de	l'impact	3	:	25	:	10	=	2,50
rapport	hauteur/largeur	de	l'impact	4	:	16	:	10	=	0,15
rapport	hauteur/largeur	de	l'impact	5	:	16	:	12	=	1,33
rapport	hauteur/largeur	de	l'impact	6	:	12	:	10	=	1,20
rapport	hauteur/largeur	de	l'impact	7	:	16	:	14	=	1,14
rapport	hauteur/largeur	de	l'impact	8	:	11	:	12	=	0,82



Impact 1 Impact 2 Impact 3 Impact 4

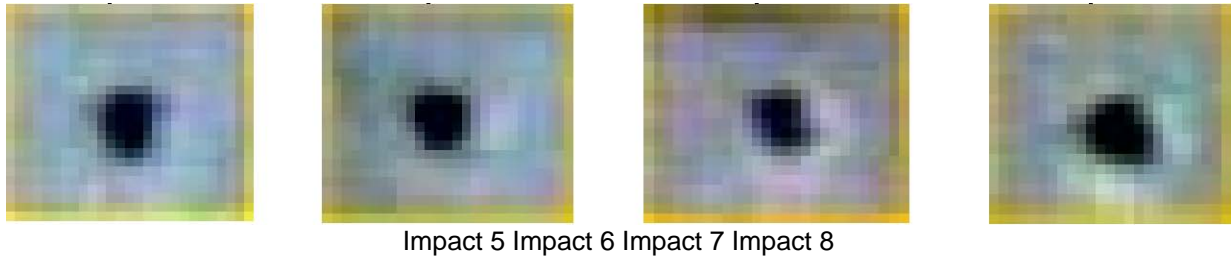





FIGURE N° 62
Chacun des impacts agrandis, visibles sur une image du film de France 2

La forme de l'impact varie selon l'angle de tir par rapport à la cible. Si le tir s'effectue sur un matériau homogène comme une plaque de tôle par exemple, la forme d'un impact pourra être la suivante :

-  Il sera parfaitement circulaire si le tir est perpendiculaire au plan de la cible.
-  Il sera ovale à grand axe vertical si le tir est de bas en haut ou de haut en bas.
-  Il sera ovale à grand axe horizontal si le tir est de droite à gauche ou de gauche à droite.

Dans le cas d'un obstacle hétérogène, la forme de l'impact selon l'angle de tir sera conservée mais sa forme sera irrégulière.

Si l'impact est plus haut que large, ce qui caractérise un tir de haut en bas ou de bas en haut, c'est le rapport entre la hauteur et la largeur qui sera pris en compte. Il sera proche de 1 si le tir est perpendiculaire à la cible, et variera plus ou moins en fonction de l'angle de la trajectoire sur le plan vertical.

Si l'impact est plus large que haut, ce qui caractérise un tir de droite à gauche ou de gauche à droite, c'est le rapport entre la largeur et la hauteur qui sera pris en compte. Il sera proche de 1 si le tir est perpendiculaire à la cible, et variera plus ou moins en fonction de l'angle de la trajectoire sur le plan horizontal.

Dans le cas des orifices présents sur le mur, l'orientation des tirs est la suivante :

- Le rapport entre hauteur et la largeur de l'impact 1 est de 1,27, ce qui caractérise un tir de haut en bas ou de bas en haut. -
- Le rapport entre hauteur et la largeur de l'impact 2 est de 0,81, ce qui caractérise un tir pratiquement perpendiculaire.

Le rapport entre hauteur et la largeur de l'impact 3 est de 2,50, ce qui caractérise un tir nettement de haut en bas ou de bas en haut. Le rapport entre hauteur et la largeur de l'impact 4 est de 0,15, ce qui caractérise un tir perpendiculaire. Le rapport entre hauteur et la largeur de l'impact 5 est de 1,33, ce qui caractérise un tir de haut en bas ou de bas en haut. Le rapport entre hauteur et la largeur de l'impact 6 est de 1,20, ce qui caractérise un tir de haut en bas ou de bas en haut. Le rapport entre hauteur et la largeur de l'impact 7 est de 1,14, ce qui caractérise un tir de haut en bas ou de bas en haut. Le rapport entre hauteur et la largeur de l'impact 8 est de 0,82, ce qui caractérise un tir pratiquement perpendiculaire. Les huit impacts relevés sur le mur devant lequel se trouvaient Jamal et Mohamed AL DOURA correspondent donc à des tirs effectués perpendiculairement au plan de ce mur, ou plus ou moins de bas en haut ou de haut en bas.

La forme des impacts obtenus lors des essais effectués par nos soins est la suivante :

Ils sont pratiquement circulaires dans le cas des tirs réalisés perpendiculairement à la cible.

Ils sont nettement ovalaires à grand axe horizontal dans le cas des tirs réalisés selon un angle de 35°.

Par conséquent la forme des impacts observés sur le mur correspond à des coups de feu tirés soit perpendiculairement, soit de bas en haut, soit de haut en bas. Ces traces sont incompatibles avec des tirs pouvant provenir de droite à gauche ou de gauche à droite.

ESSAIS DE TIR

● Des essais de tir ont été effectués afin de déterminer la forme des impacts provenant de fusils d'assaut COLT M 16 et KALASHNIKOV, ces deux armes étant respectivement utilisées par les israéliens et les palestiniens au moment des faits. Des coups de feu ont été tirés sur des parpaings comparables à ceux qui constituent le mur devant lequel se trouvaient Jamal et Mohamed AL DOURA.

● Les coups de feu ont été tirés selon un axe perpendiculaire au plan du mur du mur et d'autres selon un angle de 35° correspondant à la position du poste israélien, déterminé en fonction du plan des lieux figurant dans les documents qui nous ont été confiés et qui semble à l'échelle.

● Nous avons constaté que les impacts produits par l'utilisation des deux armes COLT M 16 et KALASHNIKOV sont de forme pratiquement circulaire dans le cas des essais réalisés perpendiculairement au plan de la cible et qu'ils sont de forme ovale à grand axe horizontal lorsque les tirs sont effectués selon un angle de 35° par rapport à la cible.

● Les orifices relevés dans le mur devant lequel se trouvaient Jamal et Mohamed AL DOURA sont soit de forme circulaire, soit de forme ovale à grand axe vertical, ce qui correspond à des coups de feu tirés soit perpendiculairement au plan de la cible, soit plus ou moins de haut en bas ou de bas en haut. Ces traces sont incompatibles avec des tirs pouvant provenir de droite à gauche ou de gauche à droite.

ORIGINE DU « TIR MORTEL »

- 8 -

ORIGINE DU « TIR MORTEL »

POSSIBILITES DE TIR EN DIRECTION DE JAMAL ET MOHAMED AL DOURA

La position du baril derrière lequel se trouvaient Jamal et Mohamed AL DOURA, celle du poste israélien, et les emplacements de tir des palestiniens ont été matérialisés sur la vue d'hélicoptère figurant cidessous.

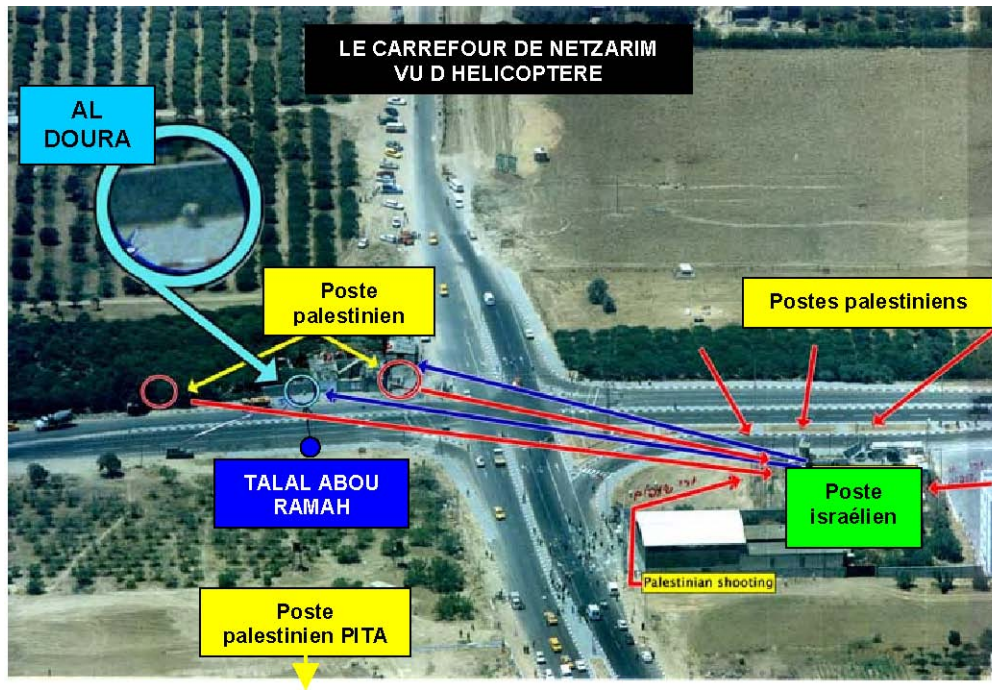


FIGURE N° 63
Situation des protagonistes présents sur les lieux

Nous constatons que si des coups de feu ont atteint le père et le fils, ils ne pouvaient provenir que du poste israélien, du poste palestinien PITA ou de tireurs isolés. En effet, Jamal et Mohamed AL DOURA ne sont pas dans le champ de tir des autres postes palestiniens.

Sur un autre document constitué d'images de synthèse, les deux possibilités de tir sur le père et le fils sont représentées (figures 64) et confirme que les seules possibilités d'atteindre Mohamed et Jamal, sont offertes au poste de police israélien, au poste palestinien « PITA » ou à un tireur isolé.

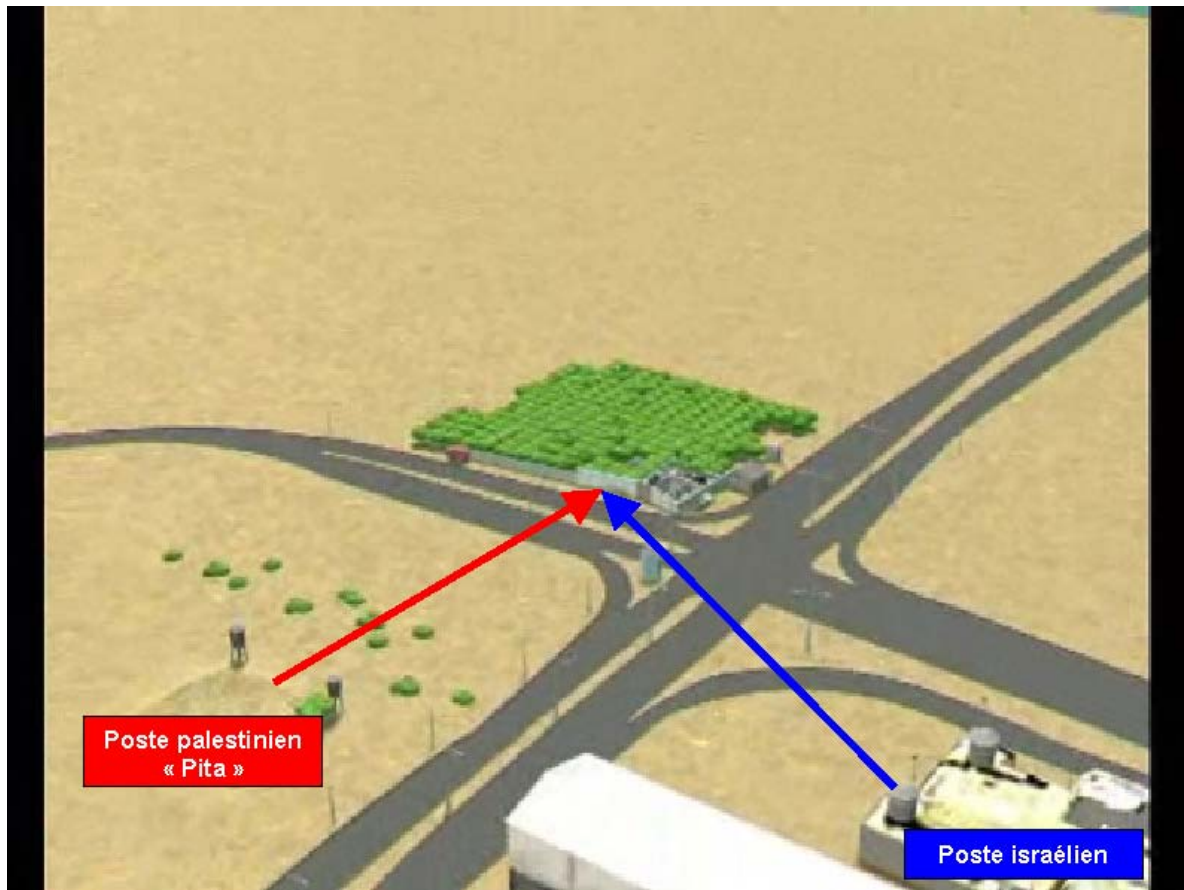


FIGURE N° 64
Positions de tirs possibles en direction le Jamal et Mohamed AL DOURA,
par les postes israélien et palestiniens

TIRS DEPUIS LE POSTE ISRAELIEN

Le père et le fils AL DOURA sont abrités derrière le baril, pour se protéger des tirs israéliens. Ce refuge est suffisant pour qu'ils soient à l'abri, car en figurant l'angle de tir, nous constatons qu'ils ne peuvent être atteints, sauf éventuellement aux membres inférieurs (figure 65). Pour que l'enfant ait pu être touché au ventre et le père au bras droit, à une cuisse et à l'aine, par des coups de feu provenant du poste israélien, il aurait donc fallu qu'ils se déplacent pour être pris sous le feu.

Par ailleurs, il est difficile de comprendre pourquoi, en pleine action, le caméraman de l'agence Reuters et un journaliste viennent se placer juste à côté de l'enfant (figures 66 à 69). En effet, si les israéliens tirent effectivement à ce moment-là, les deux reporters ne sont pas protégés par le baril et risquent donc d'être atteints à tout moment.

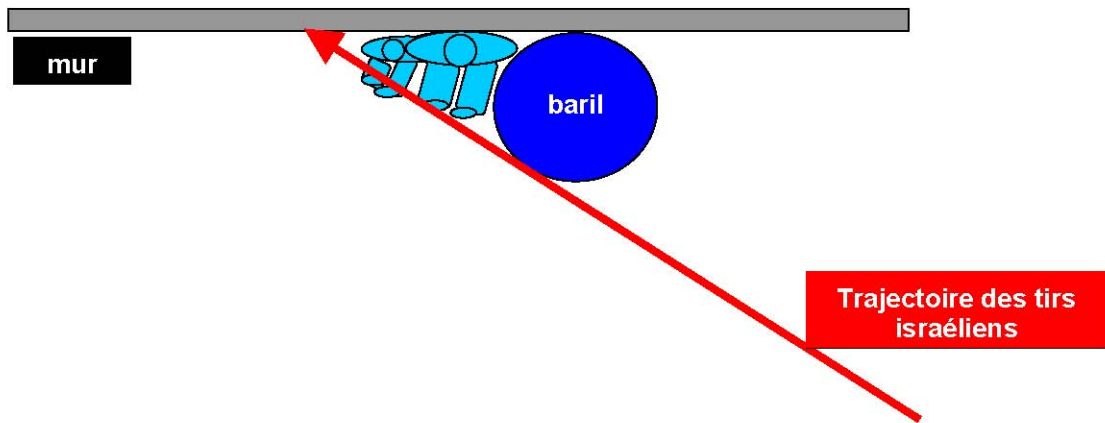


FIGURE N° 66
 tion du père et du fils AL DOURA derrière le baril les met à l'abri des tirs israéliens

**Trajectoire des tirs
 israéliens**

La position du père et du fils AL DOURA derrière le baril les met à l'abri des tirs israéliens



FIGURE N° 67
 Le cameraman de l'agence Reuters vient se placer derrière Mohamed qui n'a pas été touché.

Il est sous le feu du poste israélien



FIGURE N° 68
Image de synthèse montrant le cameraman derrière Mohamed
et qui se trouve sous le feu des israéliens



FIGURE N° 69
Un autre journaliste rejoint son confrère et va se placer derrière lui

TIRS DEPUIS LE POSTE PALESTINIEN

Si les tirs ont été effectués depuis le poste palestinien « PITA » qui se trouve face au mur devant lequel sont réfugiés Jamal et Mohamed AL DOURA, aucun obstacle ne s'oppose entre les tireurs et les « victimes » (figure 70), qui peuvent donc effectivement être atteints avec facilité par des militaires entraînés. Le ou les tireurs pouvaient également se trouver entre PITA et Talal Abou Ramah.

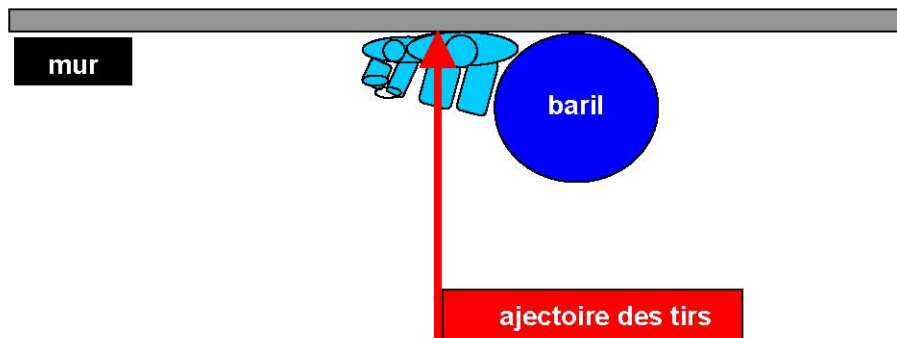


FIGURE N° 70
L'angle de tir correspondant à la position des palestiniens

Notons que le photographe Talal Abou Rhama de France 2 a déclaré que les tirs venaient de DERRIERE LUI, ce qui correspond à la position palestinienne, alors que le poste israélien se trouve très nettement sur sa droite et légèrement en arrière de lui.

En tenant compte du fait que Mohamed et Jamal AL DOURA, à l'abri derrière le baril, ne pouvaient pas être atteints par les israéliens, ils n'auraient donc pu être touchés que par des tirs palestiniens provenant du poste « Pita » ou dans l'axe de ce poste, ce qui n'explique pas la présence du cameraman Reuters et de son collègue au côté de Mohammed, car ils risquaient évidemment d'être blessés ou tués.

PROVENANCE DES COUPS DE FEU

● Si des coups de feu ont atteint le père et le fils, ils ne pouvaient provenir que du poste israélien, du poste palestinien « PITA », ou de tireurs placés dans le même axe que ce dernier. En effet, Mohamed et Jamal AL DOURA sont hors de portée des autres positions palestiniennes.

● Dans l'hypothèse où les coups de feu proviennent du poste israélien, et en tenant compte de l'angle de tir possible, seuls les membres inférieurs pouvaient

éventuellement être atteints, car les autres parties du corps étaient abritées derrière le baril, qui, par ailleurs, ne présente pas de trace d'impact conforme aux blessures. La présence d'un cameraman de l'agence Reuters et d'un autre journaliste aux côtés de Mohamed est inexplicable, car ces deux reporters ne sont pas couverts par le baril et peuvent donc être blessés ou tués à tout moment.

● Si les tirs ont été effectués depuis le poste palestinien « PITA » qui se trouve face au mur devant lequel sont réfugiés Jamal et Mohamed AL DOURA, ou par des militaires situés dans le même axe, aucun obstacle ne s'oppose entre les tireurs et les victimes. Elles peuvent donc effectivement être atteintes facilement par des militaires entraînés. Notons que le photographe Talal Abou Rhama a déclaré que les tirs venaient de DERRIERE LUI, ce qui correspond à la position palestinienne, alors que le poste israélien se trouve très nettement sur sa droite et légèrement en arrière de lui.

● Si Mohamed et Jamal AL DOURA, à l'abri derrière le baril, ne pouvaient pas être atteints par les israéliens, ils n'auraient pu être touchés que par des tirs provenant du poste « Pita » tenu par les palestiniens, ou par des militaires placés dans le même axe.

CONCLUSIONS

- 9 -

CONCLUSIONS

Les constatations exprimées dans ce rapport ont été réalisées sur des documents (images de France 2, Associated Press, Reuters, BBC, qui étaient disponibles juste après les faits, c'est-à-dire dans les mois qui ont suivis l'incident du 30 septembre 2000. Nous avons également effectué des recherches concernant les armes utilisés à l'époque des faits et effectués des essais de tir. L'ensemble de ces opérations nous permet de présenter les conclusions suivantes :

CONTEXTE GENERAL

■ Des manifestants, en grande majorité des jeunes gens et des enfants, jettent des pierres sur le poste israélien. L'ambiance générale est bon enfant, des gens se promènent tranquillement et des véhicules circulent sur la route de Gaza. Des jeunes et un homme près d'une jeep semblent blessés, mais il s'agit de simulations, dans plusieurs cas identifiés. De nombreux coups de feu sont tirés, sans qu'il soit possible d'en définir l'origine. Beaucoup de journalistes couvrent l'événement.

■ Le reportage de France 2, d'une durée d'une minute, concerne la «mort» de Mohamed AL DOURA et a été diffusé le 30 septembre 2000. Nous avons constaté qu'un coup de feu atteint le mur, audessus de Jamal et de Mohammed. Au total, huit impacts sont présents sur ce mur, après que le fils AL DOURA soit allongé et immobile, et un impact non traversant sur le baril. La séquence correspondant l'instant où Mohamed a été éventuellement blessé est floue. De nombreux éléments sont de nature à mettre en doute que le père et le fils ont été atteints par des projectiles.

REPORTAGE DE FRANCE 2

- Selon les déclarations, Mohamed a été blessé au genou droit et au ventre, alors qu'aucune trace d'impact ou de sang n'est visible sur ses vêtements. Bien que Talal Abou Rhama, photographe de France 2

déclare que l'enfant a saigné pendant dix à quinze minutes, aucune trace de sang n'est visible sur le sol.

Si la blessure au ventre avait été transfixiante comme le déclare un médecin, des projections de sang et de chair seraient visible sur le mur, ce qui n'apparaît pas sur les photographies de la BBC couvrant les dix secondes qui suivent le reportage de France 2.

- Jamal aurait été touché au bras droit, au ventre et aux membres inférieurs, alors qu'aucune trace d'impact ou de sang n'est visible sur ses vêtements. De plus, l'emplacement des «blessures» était masqué soit par le baril, soit par le corps de son fils, qui étaient en écran entre les tireurs et lui. Il n'a donc pas pu être atteint dans les conditions décrites par France 2.

- Talal Abou Rhama déclare que des tirs ont été dirigés sur Jamal et Mohamed AL DOURA pendant au minimum quarante minutes. Si tel avait été le cas, et en supposant qu'un seul tireur ait concentré ses coups de feu dans leur direction pendant tout ce temps, ce n'est pas huit impacts qui auraient été constatés sur le mur, mais au minimum deux mille.

- Seul le reporter de France 2 a filmé l'épisode de la «mort» de l'enfant, alors que de nombreux autres cameramen étaient présents sur les lieux.

POSSIBILITE DE TIRS PROVENANT DU POSTE ISRAELIEN

- Le poste de police israélien est situé à quatrevingts mètres de l'endroit où Jamal et Mohamed AL DOURA sont réfugiés. En fonction du plan qui nous a été fourni, l'angle de tir est de l'ordre de trentesix degrés par rapport au mur situé derrière eux. Dans cette situation, le père et l'enfant n'ont pas pu être atteints par les israéliens pour les raisons suivantes :

- Jamal et Mohamed AL DOURA étaient protégés par un baril qui ne présente aucune trace d'impact traversants. Dans cette position, ils ne pouvaient être atteints qu'au niveau des membres inférieurs.

■ Les essais de tir réalisés avec les armes utilisées à l'époque des faits par l'armée israélienne ont montré que les impacts caractéristiques de tirs obliques, auraient été nettement de forme allongée et pratiquement horizontale. Ceux visibles sur le mur sont globalement circulaires, ce qui correspond à des coups de feu tiré perpendiculairement au plan de ce mur.

■ Talal Abou Rhama déclare que les tirs provenaient de derrière lui, alors que le poste israélien se trouvait nettement sur sa droite et légèrement en arrière de son emplacement de tournage.

■ Il n'est pas vraisemblable que le cameraman de l'agence Reuters et un autre journaliste se soient placés à coté de Mohamed AL DOURA avant la « mort » de ce dernier, car ils auraient été directement soumis au feu israélien.

ORIGINE DES TIRS

◆ Il est incontestable qu'au moins un projectile a touché le mur devant lequel se trouvaient le père et le fils, puisque ce tir est visible sur le film de France 2. Cependant, ce tir correspond à un coup de feu tiré perpendiculairement au mur et ne peut provenir que du poste palestinien « PITA », ou de tireurs isolés situés dans le même axe que ce dernier.

◆ Les autres impacts sur le mur peuvent provenir de tirs effectués alors que Jamal et Mohamed AL DOURA ne se trouvaient pas derrière le baril, puisque les coups de feu n'ont pas été filmés.

CONCLUSION GENERALE

■ Si Jamal et Mohamed AL DOURA ont été atteints par balles, les tirs ne pouvaient techniquement pas provenir du poste israélien, mais seulement du poste palestinien « PITA », ou de tireurs placés dans le même axe.

◆ En tenant compte du contexte général et des nombreuses mises en scène que nous avons constatées sur l'ensemble des documents étudiés, aucun élément objectif ne nous permet de conclure que l'enfant a été tué et son père blessé dans les conditions qui ressortent du reportage de France 2. Il est donc sérieusement possible qu'il s'agisse d'une mise en scène.

le 19 février 2008